

**L'exil carcéral de femmes sans noms:
Regards anthropologiques et historiques sur les prisonnières
algériennes dans les guerres de colonisation et de décolonisation
(1830-1962)**

The Prison Exile of Unnamed Women:
Anthropological and Historical Perspectives on Algerian Women
Prisoners in the Wars of Colonization and Decolonization
(1830-1962)

Marc André (Université de Rouen)
Susan Slyomovics (University of California, Los Angeles)

Abstract: The conquest of Algeria resulted, according to the law, in codifying Algerian surnames and emphasizing identity papers. By observing Algerian women arrested and imprisoned during both the colonization and decolonization phases, it appears that female prisoners are generally reduced to a simple first name. Using the concept of “colonial aphasia” (Ann L. Stoler), to then speak of nominal aphasia, this article seeks to understand strategies created by both French and Algerians around pseudonyms, unidentified first names, names of wars or generic names used to designate Algerian women. To do so, three cases are examined: the female entourage of the Emir Abd el-Kader, the “nurses of the maquis,” and the “bombers” of Algiers, all women brought to France to live exiled in prison. By exposing the logics behind the erasure of names (clandestinity, fictionalization, essentialization, generalization), this article measures, in part through the eyes of anthropologists, lawyers, intellectuals, and prison visitors, those minute traces left by women prisoners notably in France, and the difficulty of doing history and ethnography because it is the name that is key to accessing archives and witnesses.

Keywords: Algerian War of Independence, Women Political Prisoners, Testimony, Assia Djebar, Germaine Tillon, Djamila Boupacha.

*J'ai peur de l'inconnu/Et c'est vers lui que je partais
C'est alors que je vous ai vus/Vous m'avez appelée
Fenêtres de prison/Fenêtres avec des barreaux
Et derrière ces barreaux/Vous mes frères
Derrière ces barreaux/Raides et froids/Un océan de vue
Et dans mon nom/Que vous avez crié/Un message d'amour
J'ai emporté votre image/Visages pleins de rires
Visages pleins de vie/Derrière ces barreaux noirs*

*Et je ne me sens plus le droit d'être triste/Je ne vous connais pas
 Peut-être ne vous connaîtrai-je jamais
 Mais je vous aime/Comme j'aime/Les minarets de Tlemcen
 Je vous aime/Comme j'aime/Les sentiers de Kabylie
 Je vous aime/Mais comment chanter mon amour?¹*

“Enfin, notre nom était écrit! Nous étions identifiées, nous ne risquions plus de disparaître. Enfin nous existions:”² le propos est rapporté par Hadjira, dans un livre de Claire Mauss-Copeaux sur la guerre d’indépendance telle qu’elle s’est déroulée à Constantine, en Algérie, au moment où elle est incarcérée après avoir été détenue illégalement et torturée dans un lieu tristement célèbre, la ferme Améziane. L’entrée en prison, le passage par le greffe, l’inscription de l’état-civil sur le registre d’écrou redonnent une identité de papier. Toutefois, le témoignage transcrit par Claire Mauss-Copeaux s’arrête au seuil de la prison et l’on ne connaîtra pas le nom d’Hadjira: l’incarcération, tout en redonnant une identité et en empêchant la détenue de “disparaître,” stoppe net le récit. Hadjira reste Hadjira, un simple prénom. À l’identité blessée (oblitération du nom dans le lieu de torture) liée aux violences illégales s’ajoute dès la période de la guerre une histoire tronquée (non-dit de la détention légale après la reconnaissance du nom). Cet article pointera ainsi ce phénomène d’apparition-disparition des Algériennes pendant les guerres de colonisation et de décolonisation, révélé par ces absences-reconnaitances du nom, en examinant le décalage entre la fixation des noms algériens dans les registres coloniaux français (cartes d’identités, registres d’écrous, etc.) et les stratégies nouées tant par les Français que par les Algériens autour des pseudonymes, des prénoms non-identifiés, des noms de guerres ou noms génériques utilisés pour désigner les Algériennes. Il l’appréhendera à partir de ce lieu qui semble les exclure de l’action résistante comme de la reconstruction historique: la prison. En se demandant comment et pourquoi on nomme ou non les prisonnières politiques algériennes, cet article nous plonge au cœur de l’anthropologie comme de l’histoire de l’incarcération coloniale, et pose des questions incontournables sur les archives, l’enquête orale, le témoignage comme sur les représentations cinématographiques et littéraires.

Il serait bien injuste de poursuivre l’antienne d’un “océan de silence” engloutissant inexorablement les femmes, en l’occurrence algériennes, dans les “silences de l’histoire” comme Michelle Perrot avait pu en faire le

1. Poème de “Danièle” Amrane, “Vous m’avez appelée, fenêtres de prison,” publié dans Denise Barrat, *Poèmes algériens: Espoir et parole* (Paris: Seghers, 1963), 127.

2. Claire Mauss-Copeaux, *Hadjira. La ferme Ameziane et au-delà...* (NP: Les Chemins du présent, 2017), 103.

constat à juste titre auparavant.³ Fait notable, les Algériennes engagées dans la guerre ont surgi dans les représentations cinématographiques et littéraires bien avant les premiers travaux historiques et anthropologiques. *Djamila l'Algérienne* (Chahine, 1958), *La bataille d'Alger* (Pontecorvo, 1966), *La Nouba des femmes du Mont Chenoua* (Djebar, 1978), *Barberousse mes sœurs* (Bouabdellah, 1985), autant d'œuvres filmiques mettant en scène des femmes mobilisées dans les réseaux urbains, dans les campagnes, ou encore, plus tardivement et en réaction à un film qui les excluait,⁴ dans une prison. La création littéraire n'a pas été en reste, avec la publication, dès 1963, de poèmes rédigés en partie derrière les barreaux par des Algériennes, puis la publication de nouvelles et de romans.⁵ Ce n'est donc pas dans un ciel vide que, depuis une trentaine d'année, les Algériennes ont été intégrées à l'histoire de la guerre d'indépendance et, plus généralement, à l'histoire coloniale. Cette entrée dans le récit historique date précisément du début des années 1990, grâce à une double publication de Djamila Amrane, à la fois ancienne militante du FLN et ancienne détenue: une étude historique supportée tant par un accès privilégié aux listes de *Moudjahidates* qu'une longue enquête orale, d'une part, et un recueil de témoignages, de l'autre.⁶ Depuis, les travaux ont suivi divers sentiers. Certains ont privilégié le point de vue des autorités coloniales en examinant l'évolution du droit de la famille, les politiques mises en place en direction des femmes, ou encore le rôle des Algériennes (cibles ou actrices) dans la "pacification."⁷ D'autres ont privilégié le point de vue des Algériennes en traquant leurs micro-résistances et "l'éloquence" de leur silence durant la colonisation,⁸ voire leur résistance ouverte durant la guerre

3. Michelle Perrot, *Les Femmes ou les silences de l'histoire* (Paris: Flammarion, 1998), 1.

4. Le film *Barberousse mes sœurs* est tourné en réaction au film de Hadj Rahim, *Sarkadji* qui n'évoque, dans le quartier des condamnés à morts, que les hommes. Les anciennes détenues sont filmées lors d'un débat organisé après la projection du film de Rahim. Voir Christiane Chaulet-Achour, "Écrits d'Algériennes et guerre d'indépendance: Témoignages et creation," *Confluences Méditerranée* 81/2 (2012): 195.

5. Barrat, *Poèmes algériens*; Susan Slyomovics, "Algerian Women's *Būqālah* Poems: Cultural Politics, Oral Literature and Anti-Colonial Resistance," *Journal of Arabic Literature* 45 (2014): 145-68; Mildred Mortimer, *Women Write, Women Fight: Texts on the Algerian War* (Charlottesville, VA: University of Virginia Press, 2018); et Christiane Chaulet-Achour, "Écrits d'Algériennes et guerre d'indépendance."

6. Djamila Amrane, *Les femmes algériennes dans la guerre* (Paris: Plon, 1991) et Danièle Djamila Amrane-Minne, *Des femmes dans la guerre d'Algérie* (Paris: Karthala, 1994).

7. Voir par exemple Diane Sambron, *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie, 1954-1962* (Paris: Éditions Autrement, 2007); Diane Sambron, *Les Femmes algériennes pendant la colonisation* (Paris: Riveneuve Éditions, 2009); Neil MacMaster, "The Colonial 'Emancipation' of Algerian Women: The Marriage Law of 1959 and the Failure of Legislation on Women's Rights in the Post-Independence Era," *Stichproben: Vienna Journal of African Studies* 12 (2007): 91-116; Neil MacMaster, *Burning the Veil: The Algerian War and the 'Emancipation' of Muslim Women, 1954-62* (Manchester: Manchester University Press, 2009).

8. Marnia Lazreg, *The Eloquence of Silence: Algerian Women in Question* (New York: Routledge, 1994).

d'indépendance, en Algérie⁹ et en France,¹⁰ ou encore les violences subies.¹¹ Si la majorité de ces travaux ont maintenu à l'ombre, si l'on peut dire, les prisonnières algériennes, quelques publications récentes en ont montré le nombre et la discrétion, à travers un site de détention disparu et un journal intime confisqué par les autorités pénitentiaires.¹²

Certes, tous ces travaux s'inscrivent dans une histoire des "sans noms" et des "vies infimes" prônée tant par Walter Benjamin¹³ que par Michel Foucault,¹⁴ qui oblige à sortir du récit des vainqueurs, dont on connaît des noms, pour s'ouvrir à celui des opprimés, des sans classes, qui restent les "sans noms" de l'histoire. Toutefois, au-delà de cette catégorie analytique subalterne, il est possible de prendre ici la formule au mot: les Algériennes emprisonnées ont bien souvent été amputées, avant, pendant ou après leur temps de détention, de leur nom de famille. Elles ont tout juste un prénom, comme si, en apparaissant dans l'histoire en train de se faire ou dans l'histoire reconstruite a posteriori, elles restaient éternellement des anonymes et donc, *stricto-sensu*, des sans-noms. Il s'agit moins d'oubli, de tabou, d'ignorance, que d'une procédure de mutilation, théorisée par Ann L. Stoler sous le concept d' "aphasie coloniale."¹⁵ Pour l'anthropologue, ce qui est en jeu dans le discours colonial et post-colonial en général "n'est pas une perte de mémoire,

9. Caroline Brac de la Perrière, *Derrière les héros... Les employées de maison musulmanes en service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)* (Paris: L'Harmattan, 2004); Ryme Seferdjeli, " 'Fight with us women and we will emancipate you': France, the FLN and the struggle over women in the Algerian War of National Liberation, 1954-1962," (Phd, London School of Economics, 2004); Natalya Vince, "To be a moudjahida in independent Algeria: Itineraries and memories of women, veterans of the Algerian War" (Phd in History, Queen Mary University of London, 2008); Natalya Vince, "Transgressing Boundaries: Gender, Race, Religion, and 'Françaises Musulmanes' during the Algerian War of Independence," *French Historical Studies* 33, 3 (2010): 445-74; Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012* (Manchester: Manchester University Press, 2015).

10. Neil MacMaster, "Des révolutionnaires invisibles: les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine," *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 59-4 (2012-14): 164-90; Marc André, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation* (Lyon: ENS Éditions, 2016).

11. Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)* (Paris: Gallimard, 2001); Mauss-Copeaux, 2017.

12. Marc André et Susan Slyomovics, "L'inévitable prison. Éléments introductifs à une étude du système carcéral en Algérie de la conquête coloniale à la gestion de son héritage aujourd'hui," *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 11-33; Khedidja Adel, "La prison des femmes de Tifelfel: Enfermement et corps en souffrance," *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 123-37; Vince, *Our Fighting Sisters*; Sylvie Thénault, "Les papiers de Baya Hocine: Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)," *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 107-22.

13. Dans son ouvrage posthume sur *Le concept d'histoire* publié en 1942.

14. Michel Foucault (1977), "La vie des hommes infâmes," *Dits et écrits*, vol. 2, 1976-1988 (Paris: Gallimard, 2001), 238; et Georges Didi-Huberman, *Désirer désobéir: 1. Ce qui nous soulève* (Paris: Les Éditions de Minuit, 2019), 327.

15. Ann L. Stoler, "L'aphasie coloniale française: l'histoire mutilée," in Ahmed Boubeker et al., *Ruptures postcoloniales* (Paris: La Découverte, 2010), 62-78.

mais une occultation du savoir.”¹⁶ Dans le cas qui nous occupe, la mutilation du nom des Algériennes est d’autant plus paradoxale qu’une des obsessions coloniales françaises a justement été de nommer les Algériens, et ce afin de les sortir de leur “beau labyrinthe” patronymique pour les faire entrer dans une culture de l’identification fondée sur un nom personnel, écrit en français et enregistré sur un registre d’état civil.¹⁷ Cette aphasia nominale, partagée tant par les Français que par les Algériens, a conduit à une occultation d’une partie de leur vie résistante: celle de leur incarcération et de leur quotidien en prison.

Avant de pouvoir se lancer dans une histoire sociale qui traquerait les noms des Algériennes dans les archives pour en dérouler –fût-ce impossible– la vie, et qui reconnaîtrait l’importance du nom propre en histoire,”¹⁸ cet article propose une réflexion sur l’effacement du nom des prisonnières algériennes. Il s’intéresse alors aux traces laissées par ces femmes incarcérées, aux regards qui les ont scrutés dans leurs geôles et aux techniques utilisées pour les dé-nommer. Cette analyse de la mutilation identitaire renseigne sur les dominations coloniales et masculines particulièrement significatives dans les logiques d’emprisonnement en contexte colonial. En effet, en examinant d’un côté les femmes d’Abd-el-Kader dans les prisons-châteaux-forts en France durant la phase de conquête coloniale, puis, de l’autre, les cas particulièrement médiatisés de “trois infirmières” du maquis et de deux “poseuses de bombes” qui furent emprisonnées en Algérie et en France, on remarquera un certain nombre de concordances et d’échos malgré des contextes très différents: à la disparition du nom s’ajoute la disparition publique des femmes une fois incarcérées et l’éloignement de leur terre algérienne du fait des transferts de prisonnières en métropole. Cette triple perte fait naître un sentiment fort d’exil, dont le poème cité en exergue témoigne parfaitement.

16. Stoler, “L’aphasie coloniale française,” 72.

17. L’anthropologue marocain Hassan Rachik utilise ce concept pour évoquer les pratiques onomastiques précoloniales en Afrique du Nord: les identités reposaient généralement sur un prénom, suivi du nom du père, et du nom du grand-père, mais incluaient souvent des caractéristiques physiques, sociales, morales, une affiliation tribale, etc. Voir Hassan Rachik, “Nom relatif et nom fixe,” *Mediterraneans* 11 (1999-2000): 223-8. C’est en Algérie qu’a commencé cette standardisation des noms patronymiques, notamment par la loi du 23 mars 1882 sur le statut civil des indigènes algériens. La transcription des noms opérée en 1866 par William MacGuckin de Slane et Charles Gabeau est restée en usage jusqu’à aujourd’hui: voir William MacGuckin de Slane et Charles Gabeau, *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l’Algérie* (Paris: Imprimerie Impériale, 1868); Jane Caplan, “‘This or That Particular Person’: Protocols of Identification in Nineteenth-Century Europe,” in *Documenting Individual Identity: The Development of State Practices in the Modern World*, edited by Jane Caplan and John Torpey (Princeton, N.J.: Princeton University Press, 2001), 49-66; et Susan Slyomovics, *The Performance of Human Rights in Morocco* (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2005), 100-3.

18. Michel de Certeau, *L’Écriture de l’histoire* (Paris: Le Seuil, 1975), 117.

Les femmes d'Abd-el-Kader emprisonnées en France

“Qui se souvient encore aujourd’hui qu’au fond du jardin du château d’Amboise, à quelques pieds sous terre, il y a un cercueil dans lequel repose le corps d’une jeune Algérienne morte à l’âge de 22 ans?”¹⁹ À cette question posée par Amel Chaouati il reste difficile de répondre malgré un monument funéraire surmonté d’un croissant et érigé dans le parc en 1853 et sur lequel on peut lire: “Ici reposent vingt-cinq personnes de la suite de l’émir décédées entre 1848 et 1852.” Autour de ce monument, l’artiste plasticien algérien Rachid Koraichi a organisé en 2005 un jardin-cimetière composé de 25 stèles taillées dans des pierres d’Alep sur lesquelles sont gravés des appels à la tolérance extraits du Coran et devant lesquelles une stèle liste les 25 personnes décédées entre 1848 et 1852. Ce sont, parmi bien d’autres, “Khédidja, fille de l’émir,” “Fatima, servante de Sidi El Hadj Mustapha Ben Thami, beau-frère de l’émir,” “un enfant (mort-né), d’El Barka,” “Embarka, servante du Khalifa Sidi Kaddour,” “Embarka, épouse de l’émir.” Des bébés, des enfants, des femmes: tous sont désignés par un simple prénom (quand ils ont été suffisamment avancés en âge pour en recevoir un), tous sont définis par la place qu’ils occupent dans la suite de l’Émir, tous sont décédés en captivité.²⁰

De fait, durant la phase de conquête de l’Algérie, le ministère de la Guerre a ordonné dès 1841 de transférer en métropole les prisonniers algériens de marque qui vont désormais peupler les forts méditerranéens. Les femmes comme les hommes sont concernés dans la mesure où la punition collective orchestrée par la France coloniale conduit tous les Algériens entourant l’Émir en prison. C’est ainsi qu’en 1843, 377 membres de la suite d’Abd el-Kader sont conduits dans différentes prisons françaises: ils sont “détenus politiques,” “otages de qualité” ou “prisonniers de guerre” selon les qualifications de l’époque.²¹ Puis, en 1848, l’Émir et sa suite sont conduits à Toulon pendant trois mois (au fort Malbousquet pour les esclaves et les domestiques, au fort Lamalgue pour lui-même et sa famille, à Sainte-Marguerite pour d’autres encore), dans le château de Pau pendant sept mois, et, pour finir, dans le château d’Amboise où tous résident durant quatre années. Ces différents sites sont transformés en véritables prisons: des barreaux sont rajoutés aux fenêtres du château de Pau, des soldats le gardent et les visites touristiques

19. Amel Chaouati, *Les Algériennes du château d’Amboise. La suite de l’émir Abd el-Kader* (Ciboure: La Cheminante, 2013), 117.

20. Rachid Koraichi, “Le Jardin d’Orient,” Château d’Amboise, 2005: <http://rachidkoraichi.com/memoire-2/lieux/le-cimetiere-d-amboise>

21. Dzavid Dzanic, “Between Fanaticism and Loyalty: Algerian Prisoners within the French Mediterranean Empire,” *Journal of North African Studies* 20/2 (2015): 204-24; Xavier Yacono, “Les Prisonniers de la smala d’Abd el-Kader,” *Revue de l’Occident musulman et de la Méditerranée* 15-16 (1973): 415-34; et Thénault, 2012.

sont interdites.²² Quant au château d'Amboise, classé monument historique en 1840, il est également transformé en prison où sont cloîtrées les femmes et les enfants de l'Émir. Celles-ci peuvent être considérées comme les premières détenues politiques algériennes.

Ces femmes sont soustraites aux regards des hommes, notamment Français. Le monument funéraire est non seulement une des rares traces de leur présence dans cet exil carcéral, mais aussi, et surtout, un témoignage irréfutable d'un double enfermement (dans un lieu clos et en terre chrétienne) et d'une double souffrance, celle de la solitude comme celle de la maladie. C'est presque par accident que certains visiteurs comprennent la présence de ces femmes, comme Antoine-Adolphe Dupuch, premier évêque d'Alger, qui décrit d'abord les tourments de l'Émir:

“[L'Émir Abd el-Kader] souffre, il est vrai, et beaucoup, mais bien plus encore des souffrances des siens que de ses propres douleurs; il pleure sur ceux de ses compagnons de captivité qu'il a déjà perdus, sur son fils, sur sa fille, sur son neveu, gracieux enfant de la plus brillante espérance; il craint pour ceux qui lui restent et qui s'étiolent dans cette étroite enceinte, sous ce ciel étranger; il craint, surtout pour sa mère, sa belle-mère, sa nourrice, à cause de leur âge, de leurs infirmités, de leur perpétuelle séquestration.”²³

La reconnaissance de la misère subie par le confinement imposé à l'Émir est appuyée ensuite par la description de celle vécue dans son entourage, qui se termine par le dernier cri, avant le dernier souffle, d'une de ses épouses:

“Aucune des femmes n'a encore osé sortir de ses appartements; Abd-el-Kader lui-même n'a quitté sa chambre qu'un instant, et une seule fois, pour courir à ma rencontre, lors de mon arrivée. L'une de ces infortunées qui naguère encore y gémissait (en décembre dernier), répétait en mourant, il y a quelques jours à peine, ces cris déchirants: 'La liberté! La liberté! Je sens qu'elle me guérirait!' ”²⁴

Les femmes sont souvent maintenues invisibles et inaudibles par le système carcéral et cette mise à l'écart est elle-même une forme d'oppression augmentée. Les Algériennes subissent là une triple domination (le colonialisme, le patriarcat, la prison) qui les rend toujours plus soustraites aux regards extérieurs, qui les rend toujours plus seules. Pas d'anthropologue pour venir les observer, pas de médecins pour mettre en place une véritable politique

22. Chaouati, *Les Algériennes du château d'Amboise*, 93, 99.

23. Antoine-Adolphe Dupuch, *Abd-el-Kader au château d'Amboise* (Bordeaux: Imprimerie de H. Faye, 1849), 31.

24. *Ibid.*, 310.

de soin, pas d'interprète pour leur servir de porte-voix, pas d'artiste pour les représenter, sauf ce tableau d'Ange Tissier intitulé *Louis-Napoléon prince président annonçant à Abd el-Kader sa libération au château d'Amboise le 16 octobre 1852*, sur lequel la mère de l'Émir, sans nom mais aussi sans visage apparent, se courbe pour embrasser la main d'un Louis-Napoléon qui ne la regarde pas.²⁵ Quand, finalement, un médecin militaire parvient à les approcher, il estime, selon un diagnostic prévalent au XIX^e qui rattache les maladies des femmes à leurs humeurs davantage qu'à la prison ou à l'exil, qu'elles souffrent de "languueur," de "mélancolie," de "névralgie diverse et [d'] hystérie."²⁶ Comme le rappelle l'historien Thomas Todman, "il fut un temps où l'on mourait de nostalgie. Il fut aussi, et surtout, des lieux où l'on mourait du mal du pays."²⁷ Ce temps, c'est précisément celui dans lequel vivent les Algériennes de la suite d'Abd el-Kader puisque, "jusqu'à la fin des années 1840, la nostalgie figure de façon quasi systématique dans la correspondance des médecins et dans une bonne partie des tableaux nosographiques périodiques émis par les hôpitaux militaires en Algérie (à la fois comme maladie distincte, comme complication, et comme cause immédiate de décès)."²⁸ Toutefois, alors que cette nostalgie meurtrière suscite une politique en direction des soldats conquérant l'Algérie (prise en charge morale et "psychiatrique" par la médecine militaire, rapatriements imposés) et des premiers colons la peuplant (reconstruction du "pays" natal dans la colonie), aucune politique n'est initiée en direction des Algériennes et Algériens qui souffrent et meurent, en partie sans doute, de ce même mal du pays né d'un exil forcé. Cette nostalgie mélancolique est d'ailleurs aggravée par des conditions de détentions souvent difficiles, que ce soit au Fort Lamalgue où, d'après Charles Poncy, "la première chose que nous remarquâmes en traversant les corridors sombres du fort (...). C'était les logettes qui servaient d'appartement aux femmes et qui, malpropres, obscures et humides, n'avaient d'autre porte pour protéger leurs hôtes qu'un sale et grossier rideau de toile,"²⁹ ou au château d'Amboise, insalubre.

Cet exil carcéral qui conduit des Algériennes et leurs enfants au chagrin mélancolique et à la mort, dont les traces sont si ténues, se poursuit durant toute la phase de conquête. Fanny Colonna adopte le principe fondamental du voir pour le croire des anthropologues en se rendant à Calvi pour y dénicher

25. Chaouati, *Les Algériennes du château d'Amboise*, 153.

26. Ibid., 110, 125, 126.

27. Thomas Todman, "Un pays pour la colonie. Mourir de nostalgie en Algérie Française, 1830-1880." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 3, 66^e année (2011): 743. L'historien parle également de la "faux de la nostalgie," 768.

28. Ibid., 751.

29. Charles Poncy, "Une visite à Abd el-Kader," *Bulletin Académique du Var* (1850): 102, cité par Chaouati, *Les Algériennes du château d'Amboise*, 183.

des informations sur cette “prison à ciel ouvert” qu’est le “dépôt des détenus indigènes de Calvi” et où se trouvent les insurgés de la révolte d’El Mokrani (1871).³⁰ Elle note alors cette découverte fortuite:

“En revanche, en passant, c’est vraiment le mot, à Calvi, j’avais tenté, les jours précédents, de glaner un maximum d’informations (...) à l’état civil de la mairie, et plus tard, en bavardant avec mes sauveteurs des archives d’Ajaccio, qui furent fort utiles. La collecte pourtant au total était mince: à l’état civil de Calvi, j’ai découvert que vingt-deux détenus étaient morts en trente ans, sans pouvoir trouver la trace d’un cimetière musulman; je relevais de nombreux enfants naturels déclarés par des femmes, et, me dit-on oralement, davantage encore d’“enfants sans vie,” sans plus de précision. Au passage, j’ai noté une mention surprenante, celle d’une petite Khadra, déclarée le 4 janvier 1884, d’un père détenu au dépôt, originaire de Biskra, et d’une mère nommée Barka, son épouse, également résidente à Calvi.”³¹

L’idée d’une déambulation dans les cimetières étant abandonnée faute de traces, un accident de lecture dans les archives fait remonter le souvenir de femmes algériennes prisonnières ou, plus sûrement, de femmes de prisonniers, dont on ne relève encore que le prénom. À Calvi, où la détention ressemble à une assignation à résidence (enfermement la nuit, liberté de circuler et de travailler le jour), les formes de micro-résistances sont nombreuses et quelques poèmes, comme ceux de Mohamed Belkheir, renseignent sur les sentiments en exil: “Dans cette prison d’infidèles, je crains la mort/Sans *tolba*, ni sourates, ni prières, ni *Chahada*.”³² Au château d’Amboise, face à la politique d’effacement des femmes, les détenues algériennes ont sans aucun doute résisté même si tout ce qu’il reste de cette résistance demeure contenu dans ce cri d’une femme mourante, rapporté par un homme d’Église: “La liberté (...) me guérirait !”

Les “trois infirmières du FLN”: Maquis et prisons maquillées

Près d’un siècle après le départ d’Abd el-Kader et sa suite pour Bursa (1853), dans l’actuelle Turquie, le déclenchement de la guerre d’indépendance algérienne amène des Algériennes à s’engager et donc, inévitablement, à être arrêtées et emprisonnées. La surprise est de taille comme l’indique la légende d’une photographie parue dans *Jours de France*, le 11 août 1956, sur laquelle figurent trois Algériennes en compagnie de combattants de l’Armée de libération nationale (ALN) dans le maquis: “Ces infirmières souriantes

30. Fanny Colonna, *La Vie ailleurs. Des “Arabes” en Corse à la fin du XIX^e siècle* (Paris: Actes Sud, 2015), 82.

31. *Ibid.*, 80.

32. *Ibid.*, 179.

sont des tueuses.” Du côté français, cette image rompt avec les clichés de la femme orientaliste, lascive et enfermée dans son harem, contrevient aux stéréotypes de la femme musulmane, voilée, timide, recluse, et dérange avec ces femmes en apparence occidentalises ou “civilisées,” pour reprendre la terminologie de l’époque, qui devraient être précisément celles qui combattent aux côtés des Français.³³ Du côté algérien, la photographie provoque la fierté car elle démontre, pour le Front de libération nationale (FLN), l’existence d’un peuple en armes et l’émancipation des femmes. Alors, la catégorie d’infirmière est plus performative que le nom tant du côté français que du côté des nationalistes algériens pour servir de symbole dans un contexte où la domination masculine rejoint la domination coloniale. Le premier article sur “l’Algérienne dans la Révolution,” publié par le journal clandestin *El Moudjahid* et rédigé par une infirmière anonyme, est précisément consacré à ces trois femmes arrêtées dans le maquis et opère un significatif effacement du nom:

“Au mois d’août 1956 une nouvelle se répandait à travers l’Algérie, gagnait bientôt le monde entier: les forces dites de “pacification” venaient de capturer trois infirmières au cours d’une opération dans la région de Béni-Misra: Mesli Fadila, Baaziz Safia et Belmihoub Meriem (...).

Comment? La “mauresque” luttant les armes à la main dans les maquis? C’est une cruelle défaite pour le colonialisme agonisant. La femme algérienne vient de faire un bond qui restera unique dans les annales de l’Histoire. Elle vient de briser les chaînes qui la maîtrisaient, pour apparaître dans toute sa dignité et son courage. Meriem, Safia, Fadila, vous êtes le symbole de la vraie femme algérienne, celle que le colonialisme a toujours cherché à étouffer en la maintenant en-deçà de l’être humain (...).

Le visage de la femme algérienne nous permet les plus grands espoirs. Il montre la ferme détermination de l’Algérienne de secouer à jamais le joug colonial, car les filles de l’Algérie s’appellent toutes Meriem, Safia et Fadila.”³⁴

Initialement nommées tant dans la presse française qu’algérienne, l’instrumentalisation de ces trois infirmières leur fait perdre leur nom de famille. Elles sont les représentantes de l’Algérie en arme au présent, de l’Algérie libre du futur, si bien que, comme le conclut l’article, Fadila Mesli devient Fadila

33. Seferdjeli, “‘Fight with us women and we will emancipate you’,” 157; Vince, “To be a moudjahida in independent Algeria, 455;” et Marc André, “Des femmes en guerre.” *Les journaux de guerre. Algérie 1954-1962*, n°12, Février 2018.

34. *El Moudjahid* 3 (1956): 50. Les pages indiquées sont celles de la republication reliée des journaux clandestins.

et les Algériennes “la” femme algérienne. Cette construction symbolique a des conséquences dans les récits de femmes algériennes combattantes et/ou emprisonnées parus tout au long des pages d'*El Moudjahid*.

En premier lieu, l'attention est désormais concentrée sur “l'infirmière combattante dévouée.”³⁵ Cela est particulièrement net dans la chronique anonyme sur des femmes tout aussi anonymes construite sous la forme du “Journal d'une maquisarde.” De juin à août 1959, ce “journal” propose de suivre le parcours d'une jeune algérienne arrêtée par les parachutistes en 1956, torturée à Sidi Ferruch, et qui profite de sa libération pour rejoindre le maquis. Les infirmières sont au cœur du récit: ici, il est indiqué que la wilaya III compte 14 jeunes filles âgées de 16 à 20 ans dont “dix parmi nous étaient des infirmières diplômées;”³⁶ là, il est rappelé que “la Wilaya III garde le souvenir d'une Algérienne remarquable, Malika, jeune infirmière diplômée de 18 ans, qui combattit les armes à la main, jusqu'à son dernier souffle pour défendre ses blessés,”³⁷ là encore, que “nous étions, comme femmes, au cours de cet accrochage, cinq infirmières: Myriem, Baya, Mimi, Fatima et moi-même pendant ces six jours de lutte.”³⁸ L'effacement des noms au profit du prénom et de la catégorie est une stratégie revendiquée qui donne corps au slogan “un seul héro, le peuple,” comme on peut le voir dans cette longue liste qui reprend la politique éditoriale d'*El Moudjahid* d'anonymisation dans le temps de la guerre:

“[...] il y avait Naima dont le père était agriculteur, Malika, dont la mère était infirmière, Fatma de père instituteur, Chérifa de Souk-Ahras, Fatima de Telezly, Zohra de Bône, toutes filles de journaliers et de chômeurs; Sakina avait un père muphti, Fatma Zohra était fille de forgeron; Nouria, fille de coiffeur etc. Le recensement de nos origines géographiques et sociales que nous établîmes, nous ne le fîmes pas poussées par une simple curiosité, non. Nous comprenions que cette diversité existant entre nous était une des preuves que le pays avec toutes ses villes, tous ses villages, de bas en haut de l'échelle sociale, bref que l'Algérie avec toutes ses fibres participait à la lutte.”³⁹

Cette focalisation sur les prénoms s'explique certes par la clandestinité obligée mais, plus que cela, par la fabrication d'un corps combattant unifié par-delà les particularités (sociales, régionales, etc.). Les prénoms sont rattachés

35. Seferdjeli, “‘Fight with us women and we will emancipate you’,” 160.

36. *El Moudjahid* 44 (22 juin 1959): 317.

37. *El Moudjahid* 44 (22 juin 1959): 318. Il s'agit manifestement de Malika Gaïd, infirmière décédée en tentant de défendre ses blessés à l'entrée d'une grotte transformée en hôpital de campagne, voir Chaulet-Achour, “Écrits d'Algériennes et guerre d'indépendance,” 192.

38. *El Moudjahid* 45 (6 juillet 1959): 348.

39. *El Moudjahid* 46 (20 juillet 1959): 365.

à la grande famille algérienne: “Ce sont pourtant certaines parmi nous que l’histoire un jour appellera ‘héroïnes.’ Nous, nous préférons le simple titre d’Algériennes.”⁴⁰ Cette chronique est autre chose qu’un témoignage et il est possible d’en donner le crédit, d’une manière ou d’une autre, à Assia Djebar.⁴¹ Historienne de formation, cette romancière a également travaillé comme journaliste pour le journal du FLN à Tunis durant la guerre et s’est transformée en anthropologue. En effet, sur la frontière algéro-tunisienne, elle interroge les réfugiés, dénonce cette extension du domaine de l’incarcération par la création de camps,⁴² et porte ce “Journal d’une maquisarde” qui, pour reprendre les termes de la critique littéraire Christiane Chaulet-Achour, convertit un témoignage oral en un récit généralisable sur l’émergence d’une militante: “Un récit comme une sorte de récit-matrice organisant les images-clés de la combattante: activité militante, interrogatoires, courage, solidarité, réunions et abris dans les grottes, importance de la formation reçue.”⁴³ C’est que la volonté de témoigner est forte et l’approche anthropologique assumée. On recueille les traces du présent pour l’avenir comme l’indique cette réflexion:

“Lorsque l’une de nous proposa que chacune raconte l’incident majeur qui l’avait décidée à monter au maquis, nous nous prêtâmes à cette sorte d’interrogatoire improvisé avec gravité. Moi, j’avais voulu alors tout noter de ce que chacune de nous raconterait car je me disais que lorsque plus tard on voudrait se pencher sur ces petites histoires individuelles, on trouverait dans chacune d’elles le même procès, sous de multiples visages, du colonialisme et de l’oppression étrangère.”⁴⁴

Alors que les noms sont généralement révélés dans la presse lors de l’arrestation, l’anonymat se poursuit, en deuxième lieu, dans les rares récits consacrés aux détenues algériennes publiés dans *El Moudjahid*. L’incarcération des trois infirmières est évoquée en clair-obscur tant par les autorités coloniales

40. Ibid.

41. Bien qu’Assia Djebar n’ait pas revendiqué être l’auteur du “Journal,” trois indices concordants semblent indiquer qu’elle a pu écrire ce texte. D’abord, Redha Malek a confié à Christiane Chaulet-Achour que ce journal avait été “recueilli” et déposé au *Moudjahid* à Tunis par Assia Djebar (Chaulet-Achour, “Écrits d’Algériennes et guerre d’indépendance,” 193). Ensuite, en 2008, Assia Djebar a affirmé avoir écrit, avant son premier roman, un texte sur les maquis: Interview conduite par Hamid Barrada et Tirthankar Chanda dans *Jeune Afrique* (30 mars 2008). Enfin, en 1962, dans son roman *Les enfants du nouveau monde*, elle décrit sept femmes Algériennes dont l’une, étudiante, rejoint les maquis.

42. “La seule expérience douloureuse de la guerre que j’ai eue, c’était à Tunis, lorsque j’allais aux frontières et que je voyais des centaines de milliers de réfugiés qui racontaient des choses atroces [...]. Après 62, j’ai mis trois à quatre ans pour arriver à les inscrire dans le roman *Les Alouettes naïves*,” Assia Djebar, *Ces voix qui m’assiègent... en marge de ma Francophonie* (Paris, Albin Michel, 1999), 111-12.

43. Chaulet-Achour, “Écrits d’Algériennes et guerre d’indépendance,” 193.

44. *El Moudjahid* 46 (20 juillet 1959): 365.

que par les combattants de l'ALN/FLN. Dans l'un des trois articles consacrés à l'incarcération des femmes, écrit sous la forme d'une interview, une jeune algérienne narre son parcours depuis les bancs de l'université jusqu'aux maisons centrales d'Oran et de Maison-Carrée.⁴⁵ Elle rappelle d'abord avoir travaillé dans la clandestinité urbaine, dans un réseau mêlant Algériennes et Européennes, tout en devant se montrer plus vigilante depuis "l'arrestation des 3 infirmières des Beni-Miscera [qui avait] eu un grand retentissement." Elle décrit ensuite ses conditions de vie en prison où elle côtoie, notamment à Maison-Carrée, ces mêmes "trois infirmières des Beni-Miscera." La vie particulière d'une détenue disparaît de nouveau au profit du groupe. La prison est, comme le maquis, le creuset de l'Algérie future. L'anonymat permet d'insister sur "la solidarité totale entre nous toutes, qui pourtant venions de milieux différents, avec des éducations différentes [...]. Il n'y avait aucune distance entre nous, pas de différence de point de vue sur l'avenir. Comme si depuis longtemps nous avons appartenu au même milieu." L'anonymat, l'évacuation des noms possède cette force d'essentialisation et renforce la collectivité, la solidarité comme la sécurité.

Quelques visiteurs viennent prendre le pouls de la détention dans les quartiers des femmes, comme on peut le lire dans le tout premier article d'*El Moudjahid* sur les prisonnières.⁴⁶ Après avoir évoqué le "calvaire" des conditions de vie dans les prisons algériennes où les "murs humides des cellules souterraines sans air" occasionnent de nombreuses maladies, où les "brutalités des gardiens qui viennent distribuer aux femmes des coups de poings ponctués d'injures" conduisent à des séjours prolongés à l'infirmerie, l'article pointe les ruses opérées par l'administration pour déjouer le constat de la brutalité: "La Croix Rouge Internationale [CRI] a visité les prisons, mais chaque fois en décembre 1958 comme en juillet 1959, là où je me trouvais, j'ai été enfermée dans une cellule, pour ne pas avoir l'occasion de communiquer avec la CRI." Il n'en reste pas moins que seuls les rapports des visiteurs-visiteuses de la Croix-Rouge permettent de retrouver, dans les archives et donc loin des coups de projecteurs médiatiques, les traces des infirmières condamnées à cinq ans de réclusion pour association de malfaiteurs et atteinte à la sûreté de l'État. La visite commence à la prison civile d'Alger (Barberousse) où les "infirmières" s'entretiennent pendant près d'une heure avec leurs interlocuteurs sur leurs conditions de détention,⁴⁷ et se poursuit en France où les prisonnières sont transférées et disparaissent médiatiquement. Le silence français s'explique par les contours pour le moins flous de la condamnation:

45. *El Moudjahid* 72 (1 novembre 1960): 270-2.

46. *El Moudjahid* 64 (12 mai 1960), 115.

47. [Archives du Comité International de la Croix Rouge] ACICR – BAG – 225 008-006-01, Genève. Condamnation de trois infirmières: Rapports de mai 1957.

en effet, les Algériennes ont été arrêtées dans une grotte aménagée en hôpital de fortune et alors qu'elles portaient une blouse médicale. L'inculpation, la condamnation et l'incarcération contreviennent donc au droit international codifié par les conventions de Genève de 1949 qui autorisent l'aide médicale en temps de guerre.⁴⁸ Le silence algérien s'explique car, si les maquisards renforcent l'image de l'Algérie combattante, si les torturées stigmatisent la puissance occupante, les prisonnières présentent finalement, sinon un échec, du moins une mise en retrait temporaire de la lutte active. Certes, le FLN publie une brochure intitulée "Respect des conventions internationales de Genève pour les prisonnières algériennes,"⁴⁹ mais il insiste avant tout sur les femmes au maquis, sur les tortures subies. Un inventaire de femmes détenues dans les prisons d'Alger et de Constantine se termine, inexorablement, après quelques Algériennes identifiées, par la mention: "et d'autres dont on ignore les noms et le nombre." Quant aux autres prisons, de Tlemcen à Orléansville, en passant par Blida, Bougie, etc., il est simplement dit: "sont incarcérées de nombreuses détenues mais sur lesquelles aucun renseignement n'a pu être fourni." Les trois infirmières, dans la brochure, sont localisées en France mais seules les raisons de leur engagement sont rapportées. La vie de ces prisonnières, comme celle de la majorité des détenues, reste méconnue dans le temps de la guerre.

Quand le transfert ne conduit pas les prisonnières en France, il débouche parfois dans des prisons non reconnues que seule l'enquête de terrain, une fois encore, permet de faire émerger. Parmi les premiers enquêteurs autorisés, les visiteurs de la Croix-Rouge internationale parviennent par exemple à dénicher, dans le camp de Tefeschoun, la présence irrégulière de prisonnières.⁵⁰ Ainsi, à côté d'un bloc hommes comportant 1,300 internés, et d'un bloc femmes incarcérant 170 internées, un troisième bloc, composé d'un petit baraquement exigü dans lequel les lits sont superposés et appelé par la direction du camp "Section spéciale," incarcère des femmes et des jeunes filles "qui refusent de

48. Dans un compte-rendu du CICR il est précisé: "Mlle Mesli a du reste précisé à notre intention que lors de sa capture elle portait sa blouse blanche d'infirmière avec l'insigne de la CRF" (CICR, Genève, le 7 novembre 1956), voir "3 infirmières détenues à la prison civile d'Alger." Dans un autre rapport, il est précisé: "Bien que le Gouvernement français se soit borné à admettre l'application de l'article 3 commun aux quatre Conventions de 1949 et qu'on ignore si, comme cela est arrivé dans des cas analogues, les intéressées n'ont pas également pris part à des opérations militaires, il est choquant de constater que le fait de donner des soins à des blessés ennemis puisse, à lui seul, être considéré comme un crime. Le conseil de la Présidence est d'avis que le CICR ne peut demeurer insensible en présence d'une telle méconnaissance du principe même sur lequel est fondée la Croix-Rouge et que, sans avoir à prendre position sur le bien-fondé des poursuites en cause, il a le devoir de se renseigner sur la situation de ces trois personnes" (Procès-verbal de la séance du 27 septembre 1956).

49. ACICR – BAG – 225 008-006-01.

50. ACICR – BAG – 225 008 – 014-01. Plaintes concernant les camps, Paris, le 28 décembre 1960. Gisèle Halimi à Monsieur le président de la CRI.

se laisser maltraiter ou humilier par leurs gardiens.” Là, “les conditions de détentions y sont très aggravées par rapport aux conditions générales de la vie dans ce camp: brimades, persécutions, privations, “mise en condition” par le service psychologique, telles sont les mesures prises contre les internées de la “Section spéciales” qui sont par ailleurs, soumises à l’isolement le plus total.” Aux dires du visiteur, “La sécurité même de ces jeunes femmes est constamment menacée puisque, par exemple, dans la nuit du 22 au 23 octobre dernier, plusieurs militaires de la Garde ont tenté d’escalader le petit mur séparant le bloc administratif de la “Section spéciale.” Certaines femmes sont d’ailleurs enceintes suite à des viols répétés commis à l’intérieur du camp. D’infimes traces, laissées par d’infimes femmes, rendent possible, sinon nécessaire, une nouvelle histoire des prisons coloniales.”

Les “trois infirmières” ont façonné une catégorie restée ancrée dans les mémoires comme l’illustre le roman *La Grotte éclatée* publié par Yamina Mechakra en 1979. Dans ce roman, le nom de l’infirmière importe peu, comme le précise Christiane Chaulet-Achour: “La romancière choisit une bâtarde, née et grandi dans la marginalité, écartelée d’orphelinat en orphelinat entre les religions, changeant de nom au gré de sa foi du moment. L’aspiration à la liberté et à habiter son identité de femme plus que son nom, subrepticement entrevu dans le *Journal*, est ici une ligne mélodique forte du récit.”⁵¹ Et, paradoxalement, la première thèse d’histoire sur les combattantes algérienne maintient la perte d’identité au profit de la catégorie. Djamilia Amrane, reconnaissant avoir personnellement connu une “centaine de détenues” omet de la sorte les noms de familles puisqu’elle évoque “Safia, lycéenne, [...] l’une des trois infirmières maquisardes arrêtées en juillet 1956. Elle est emprisonnée à l’âge de dix-neuf ans à la prison d’Alger où elle ne trouve qu’une seule détenue politique.”⁵² Le groupe l’emporte sur l’individu.

Les “trois infirmières” ont donc disparu une fois emprisonnées et s’enfoncent dans le silence de leur exil carcéral en France. Il reste de leur passage métropolitain une photographie adressée à d’autres femmes toujours détenues à Pau, et qui contient un simple “message de fidélité et d’espoir.”⁵³

Pour Djamilia Bouhired, pour Djamilia Boupacha... et les milliers d’autres Djamilia

Seul un petit groupe surgit de la masse anonyme des femmes détenues durant la guerre d’indépendance, comme l’indique le témoignage de l’ancienne prisonnière de Maison-Carrée interrogée dans *El Moudjahid*: “Certaines ont été transférées en France et d’autres militantes, accusées de terrorisme, sont

51. Chaulet-Achour, “Écrits d’Algériennes et guerre d’indépendance,” 199.

52. Amrane, *Les femmes algériennes dans la guerre*, 152.

53. Jacqueline Guerroudj, *Des douars et des prisons* (Alger: Bouchène, 1993), 186.

arrivées, qui avaient été terriblement torturées par les parachutistes: Zahia Khalfallah, Djamila Bouhired, Djamila Bouazza, Jacqueline Guerroudj, Danièle Minne, Zohra Drif, Fatouma Ouzeguane et une quinzaine d'autres dont la presse française a moins parlé, mais qui étaient toutes des Algériennes d'un très grand courage."⁵⁴ Ces quelques détenues bénéficient d'un nom et d'un renom. Ce sont des héroïnes de la lutte pour l'indépendance, mais l'on sait combien un héros est une exception qui vient aussi confirmer l'ordinaire de groupes anonymes. Deux concentrés de scandale ont fait l'objet de publications intégralement nouées autour de noms-symboles (de la torture, du viol) qui rejettent en arrière-plan des formes discrètes de répression comme les transferts de détenues en France et leur mise à l'isolement.

Pour Djamila Bouhired: bâti autour de l'arrestation de cette jeune algérienne de 22 ans, le livre publié par Georges Arnaud et Jacques Vergès en 1957 se focalise sur la torture et le "scandale proprement judiciaire qu'on a entrepris de dénoncer."⁵⁵ Il présente, comme d'autres publications, "les caractéristiques des factums ou mémoires judiciaires dont le but est, depuis le XVIII^e siècle, de médiatiser un procès et de faire connaître aux profanes le travail des professionnels de la justice."⁵⁶ La prison est à peine évoquée car elle marque la fin des souffrances physiques pour Djamila Bouhired: "Ici et là, à travers la ville et sa banlieue, cet interrogatoire se poursuivait dix-sept jours durant, à l'issue desquels, de la prison où elle avait été, *enfin, régulièrement écrouée*, elle porta plainte contre les militaires qui l'avaient ainsi retenue, et à qui elle reprochait des tortures dont la description fait horreur."⁵⁷ Parfaitement identifiée et nommée, Djamila Bouhired n'en voit pas moins son destin médiatique lui échapper, figé sur la torture et donc laissant filer dans l'ombre la trajectoire carcérale.

D'abord, un an après l'éclatement de l'affaire, Youssef Chahine diffuse un film en Égypte intitulé tout simplement *Djamila l'Algérienne*. Le nom a disparu et n'apparaît qu'épisodiquement dans le film. Cet effacement stratégique se manifeste dès le générique, lorsque la voix-off passe insensiblement d'une voix masculine à une voix féminine, ce qui permet à la narratrice "Djamila"

54. *El Moudjahid* 72 (1 novembre 1960): 270-2.

55. Elle est accusée d'avoir déposé une bombe au *Milk Bar* à Alger le 30 septembre 1956 et a été arrêtée le 26 avril alors qu'elle transportait une correspondance destinée à Yacef Saadi et à Ali la Pointe. Voir Georges Arnaud et Jacques Vergès, *Pour Djamila Bouhired* (Paris: Éditions de Minuit, 1957), 24, 72.

56. Voir Maza cité par Vanessa Codaccioni, "(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial: le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962)," *Nouvelles Questions Féministes* 29 (2010): 40.

57. Arnaud et Vergès, *Pour Djamila Bouhired*, 8. Nous soulignons.

d'affirmer: "C'est mon histoire... la vôtre." Procédé récurrent dans le film,⁵⁸ cette perte de nom facilite l'inscription de la jeune algérienne résistante dans la double généalogie d'un roman national algérien en formation telle qu'on peut la lire dans le livre publié par son avocat: d'une part, Djamila Bouhired précise qu'elle a tout abandonné "pour être fidèle à la tradition d'Abd-el-Kader;" d'autre part, elle affirme appartenir à la même "génération" que les "trois autres jeunes filles" parties comme infirmières pour le maquis avant d'être arrêtées et condamnées à cinq ans de réclusion. Toutes ces femmes ont simplement fait leur "devoir d'Algérienne."⁵⁹ De la suite d'Abd el-Kader à Djamila Bouhired, en passant par les infirmières, les symboles s'inscrivent dans une longue chaîne mémorielle. Quant à l'incarcération, elle marque la fin de l'histoire et du film puisqu'un fondu enchaîné passe des murs d'une prison à peine entrevue au drapeau algérien.

Ensuite, et de manière presque synchrone, le procédé joue également en France, tant du côté pro-indépendance que du côté pro-Algérie française. Dans le premier cas, un article intitulé "Algérie: combien de Djemila (*sic*) Bouhired?" paru début 1958 dans *Témoignage chrétien*, dévie l'attention de la biographie singulière.⁶⁰ En effet, l'article porte, une nouvelle fois, sur "une promotion entière d'infirmières de Sétif [qui] a pris le maquis et vit au milieu des bandes de l'ALN," sur "la femme [qui] a vu son existence de recluse se transformer radicalement," et donc sur les milliers de Djamila Bouhired qui ont pris part à la lutte. Inévitablement, il se conclue par l'évocation de ce nom devenu nom-symbole: "S'il fallait apprendre un matin que cette nationaliste ardente, dont le nom, chez les Musulmans, est en passe de devenir légendaire, a été hâtivement guillotinée, c'est toutes les femmes d'Afrique du Nord qui se sentiraient atteintes." Dans le second cas, un romancier, Maurice Clavel, publie en France un livre dont le titre, *Le jardin de Djamila*, provoque la colère des rédacteurs d'*El Moudjahid*. Si les Algériens – rejoints par les Français pro-indépendance – usent d'un prénom pour essentialiser "la" femme combattante, ils affrontent les pro-Algérie française qui utilisent le même procédé pour essentialiser "la" femme algérienne soumise à l'autorité coloniale:

58. Dans le film de Chahine, il est noté: "Je veux être comme Amina. Je suis Algérienne!" (26'45) et "Combien d'Amina sont mortes pour le pays?" (33'30). La domination coloniale prime parfois sur la domination masculine comme on le voit à travers l'usage des prénoms par un enseignant à l'université: l'une est appelée "Mademoiselle Djamila" une autre "Mademoiselle Zohra," mais l'Européenne a droit à un "Mademoiselle Dubois." Cette dépréciation par l'usage du seul prénom, fréquente dans le monde colonial pour les employées de maison par exemple (Brac de la Perrière, 103-4), se retrouve apparemment aussi chez les étudiantes.

59. Arnaud et Vergès, *Pour Djamila Bouhired*, 92-94.

60. *Témoignage chrétien*, janvier 1958.

“[...] venons-en aux Algériens de Maurice Clavel. Il commence par les baptiser d’autorité, ceux du moins qui sont ses amis musulmans – pour éviter “un éloignement inutile,” dit-il – Robert, Marcel, Maurice. On se demande alors pourquoi Djamila reste Djamila et ne s’appelle pas – “pour éviter un éloignement inutile” – Josette, ou Clémentine (...). Mais il y a la vraie Djamila, Djamila Bouhired. Alors se forme une sorte de spéculation sur ce prénom que l’auteur attribue à un personnage trouble et équivoque, qui n’a aucune réalité ni vraisemblance, et qui ne vit que dans son imagination: jeune fille au visage double, triple qui, après les tortures, accepte de sortir avec un parachutiste, promu à la qualité pour le moins inattendue de “Chevalier,” puis accepte d’épouser le narrateur, autre “Chevalier.” Algérienne, cette jeune fille? Non, elle n’en a que le prénom désormais trop illustre, trop lourd pour elle. D’ailleurs l’auteur ne s’en cache pas: “Djamila, dit-il, ou Notre-Dame la France.” En somme, l’intégration transplantée en littérature.”

Une bataille a été engagée entre les pro-indépendance et les pro-Algérie française, Djamila Bouhired devenant un symbole dont le nom est vidé d’une manière ou d’une autre de sa biographie et dont le prolongement de son engagement en prison importe guère. Cette logique rejoue dans un autre scandale d’importance.

Pour Djamila Boupacha: en écho au livre précédent, l’article publié dans *Le Monde* en juin 1960 par Simone de Beauvoir déclenche une affaire d’envergure internationale, maintenue ensuite en éveil par la publication d’un livre co-signé avec l’avocate Gisèle Halimi, sobrement titré *Djamila Boupacha* et par la création d’un comité éponyme.⁶¹ Malgré une personnalisation extrêmement poussée, le nom de Djamila Boupacha n’en devient pas moins le signe plein de toutes les injustices commises durant la guerre d’indépendance par les autorités françaises, qu’elles soient administratives, judiciaires, militaires, policières, pénitentiaires: il sert à dénoncer un système. Certes, il est rattaché à une famille dont on trouve l’album au début du livre (photographies du père, de la mère, de la sœur de Djamila), certes, il dessine d’une trajectoire individuelle (aide-soignante à Beni Messous, jeune fille à Dely-Ibrahim, détenue à Pau, malade à l’hôpital de Caen pendant la grève de la faim), toutefois, le nom (voire, là encore, le simple prénom) incarne finalement la torture au féminin, suscitant un attachement qui dépasse le cas singulier de la jeune algérienne. Deux tableaux, le *Triptyque sur la torture (en hommage à Djamila et Henri Alleg)* réalisé en 1960 par Robert Lapoujade, et *La question Djamila* réalisé en 1961 par Roberto Matta, en témoignent.

61. Simone de Beauvoir, “Pour Djamila Boupacha,” *Le Monde* (2 juin 1960) et Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, *Djamila Boupacha* (Paris: Gallimard, 1962).

Sans déboucher sur un *feminist lawyering*⁶² qui transformerait le cas Boupacha en symbole des violences sexuelles propice à faire évoluer le droit,⁶³ dans la mesure où le viol de guerre est inaudible dans la société du temps et est donc transformé en plainte pour “torture et séquestration,”⁶⁴ le militantisme de Gisèle Halimi fait naître un réseau d’intellectuelles “sur la base d’une solidarité féminine.”⁶⁵ Comme le souligne Vanessa Codaccioni, l’activisme de ces intellectuelles situées à l’intersection des combats anticolonialistes et féministes “ne se réduit pas simplement au pétitionnement” car toutes ont “une activité soutenue oscillant entre participation aux conférences de presse et réunions du comité, mais aussi visites plus ou moins officielles aux diverses personnalités pouvant influencer sur la procédure judiciaire.”⁶⁶ Ainsi de Germaine Tillion, ancienne résistante déportée durant la Seconde Guerre mondiale, anthropologue spécialiste tant de l’Algérie que des questions de genre, femme engagée au sein de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire dans les prisons et les camps durant la guerre d’indépendance, elle a une définition bien à elle de sa pratique scientifique: “Je considérais les obligations de ma profession d’ethnologue comme comparable à celle des avocats, avec la différence qu’elle me contraignait à défendre une population au lieu d’une personne.”⁶⁷ En prenant parti pour Djamila Boupacha, en intégrant le comité éponyme, elle s’engage, à travers une personne et un nom, pour une population opprimée. Ainsi, elle généralise son cas en le portant sur la scène médiatique. Rapportant une visite au ministre de la Justice, Edmond Michelet, elle affirme par exemple:

“[I]l ne pouvait ignorer délibérément cet immense mouvement de colère et de sympathie suscité par le seul nom de Djamila Boupacha. Dans le monde entier, son nom était connu. Pour le lecteur du *Corriere Della Sera*, en Italie, comme pour celui de *Revolucion* à La Havane, Djamila

62. Pour reprendre la définition proposée par Liora Israël et reprise par Vanessa Codaccioni: “Le terme de *cause lawyering* désigne les usages militants du droit qui sont le fait de professionnelles du droit.”

63. Liora Israël, “Usages militants du droit dans l’arène judiciaire: le *cause lawyering*,” *Droit et société* 49 (2001): 793-824; Vanessa Codaccioni, “(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial: le viol, le procès et l’affaire Djamila Boupacha (1960-1962),” *Nouvelles Questions Féministes* 29 (2010): 33. Le viol n’a été reconnu comme crime contre l’humanité que lors de la guerre en Yougoslavie dans les années 1990.

64. Codaccioni, “(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles,” 41.

65. Delphine Naudier, “De l’affaire Boupacha à la cause des femmes,” in *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre*, edited by Rose Marie Lagavre, Agathe Gestin, Éléonore Lépinard et Geneviève Pruvost (Paris: L’Harmattan, 2002), 167-79; Codaccioni, “(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles,” 37.

66. Codaccioni, “(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles,” 39.

67. Germaine Tillion, *L’Afrique bascule vers l’avenir; l’Algérie et autres textes* (Paris: Éditions de Minuit, 1961), 18-19.

était devenue un symbole: celui d'un système révolu, la question, auquel une guerre injuste avait permis d'être quotidiennement pratiquée."⁶⁸

Le surinvestissement autour d'un nom présente malgré tout un risque, pointé par Simone de Beauvoir: "Les efforts dépensés à propos de Djamila manqueraient leur but s'ils ne devaient éveiller la révolte contre les traitements infligés à ses frères, et dont son cas ne représente qu'un exemple très ordinaire;" dès lors, ne rien dire, ne rien faire, c'est consentir "au martyr que subissent, en votre nom, presque sous vos yeux, des milliers de Djamila et d'Ahmed."⁶⁹ La dénonciation du système à travers un cas porte en elle celle de toutes les arrestations et détentions arbitraires. Et alors, des milliers de noms risquent de sortir dans le sillage de celui de Djamila Boupacha, Germaine Tillion affirmant au président de la commission de sauvegarde qu'elle est prête à révéler l'intégralité des injustices relevées pendant son enquête.⁷⁰ Tel ne sera pas le cas.

Car le nom de Djamila Boupacha suffit comme symbole et permet de dénoncer l'usage récurrent de la torture et l'absence de justice durant la guerre d'Algérie, le système colonial. "Seul cas de viol médiatisé pendant la guerre d'Algérie,"⁷¹ cette affaire offre malgré tout une plongée unique dans les différentes prisons fréquentées par Djamila Boupacha tout au long d'un parcours carcéral très ramifié, et peut donc être le point de départ d'une enquête sur les logiques de détention des Algériennes. Après avoir transité par les centres de torture d'El Biar et d'Hussein Dey, Djamila Boupacha fréquente les prisons d'Alger (Barberousse), Fresnes, Pau, Lisieux, Rennes, que les visites de son avocate, transcrites en témoignage de première main, viennent éclairer. D'un côté, les prisons algériennes placent la détenue dans un environnement de suspicion permanent car "à Alger la terreur ferme toutes les bouches,"⁷² mais aussi d'angoisse lorsque les détenues sont réveillées à l'aube par les exécutions. De l'autre, les prisons françaises, chargées d'accueillir, comme du temps d'Abd el-Kader et selon un itinéraire proche, des détenus choisis, révèlent de nouveau un double isolement (en prison, en France). Gisèle Halimi note par exemple lors de sa visite à Fresnes que, passé l'émerveillement de se retrouver à Paris, cette ville "racontée comme un conte inépuisable dans les livres qu'elle a lu," la solitude est progressivement

68. De Beauvoir et Halimi, *Djamila Boupacha*, 100.

69. Ibid., 12.

70. Germaine Tillion affirme: "Voyez-vous, Monsieur le Président, pendant six ans, je n'ai rien voulu divulguer des innombrables cas de tortures que je connaissais (...) Aujourd'hui, en désespoir de cause, je m'associe au Comité pour Djamila Boupacha," de De Beauvoir et Halimi, *Djamila Boupacha*, 101.

71. Codaccioni, "(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles," 33.

72. De Beauvoir et Halimi, *Djamila Boupacha*, 7. Un "mouton" est envoyé dans la cellule de Djamila pour témoigner à charge contre elle, et trois condamnés à mort qui souhaitaient apporter leur version des tortures subies par Djamila sont libérés du jour au lendemain.

imposée par l'administration pénitentiaire.⁷³ C'est le cas lorsque Djamila Boupacha est incarcérée durant six semaines à la prison de Lisieux, "où ne se trouvait aucun détenu politique," et où elle ne bénéficiait d'aucun de ces privilèges des détenus politiques, tels que de longues promenades, le droit de lire les journaux, de recevoir des livres."⁷⁴ Le sentiment dominant dans les prisons françaises, tel que retranscrit par l'avocate, reste celui de la nostalgie née d'un double désir de liberté: la sienne et celle de l'Algérie. Par exemple, après une visite en prison, Gisèle Halimi estime que "le contrecoup de cette solitude s'était d'abord traduit chez elle par une violente envie de retourner en Algérie, même en prison, mais dans son pays, avec des *sœurs* qui avaient souffert comme elle et des geôlières qui parlaient quelquefois l'arabe."⁷⁵ Ce sentiment nostalgique transparaît dans la transcription que fait l'avocate d'un journal intime dans lequel "tout ou presque avait trait à l'Algérie."⁷⁶

À travers Djamila Boupacha, les logiques de dispersions des détenues, de mobilités carcérales extrêmes, de cloisonnements labiles en prison et d'un exil autant recherché par l'avocate (échapper aux partisans de l'Algérie française en Algérie) que ressenti par sa cliente sont aperçues. Reste à se demander si le nom de "Djamila Boupacha" suffit à écrire l'histoire des Algériennes emprisonnées durant la guerre d'Algérie. Les grands tours de prisons entrepris par les visiteuses/visiteurs de la Croix-Rouge internationale signalent les nombreuses autres prisonnières algériennes, éparpillées en Algérie comme en France. En Algérie, des visites en 1959 rapportent la présence de deux femmes à la prison de Mostaganem,⁷⁷ de "deux jeunes filles de catégorie A" dans la celle d'Oran,⁷⁸ de sept autres dans la maison d'arrêt de Blida, etc.⁷⁹ En France, les visites de 1960 rapportent la présence de 23 condamnées à Pau,⁸⁰ mais également de 17 femmes à la Petite Roquette et d'autres encore à Toulouse, Bordeaux, Caen, Rennes, Lyon. Ce qui transparaît dans ces rapports, ce sont les infinies modulations des conditions carcérales, le maquillage de certains sites de répression et d'enfermement, les transferts incessants de prisonnières, les micro-logiques de cassures entre elles opérées par les autorités que le nom de Djamila Boupacha ne dévoile qu'en partie, voire même que le nom de Djamila Boupacha porté sur la scène publique recouvre globalement. Un nom suffit à dénoncer à un système, il ne suffit

73. Ibid., 126, 147.

74. De Beauvoir et Halimi, *Djamila Boupacha*, 158.

75. Ibid., 136.

76. Ibid., 137.

77. ACICR-BAG 225-008-016.07. Rapports visites prison Alger-Barberousse, Tizi-Ouzou...1959. Visite prison Mostaganem, 17/11/1959.

78. Ibid., Oran, prison civile, 20/11/1959.

79. Ibid., Maison d'arrêt Blida, 14/11/1959.

80. Ibid., Rapports visites prison de Pau, 15 juin 1960.

pas pour écrire l'histoire ou proposer une ethnographie. Pour reprendre la réflexion de Roland Barthes sur l'usage des noms, "c'est là le prix – ou la rançon – du phénomène d'"hypersémantité" dont [le nom] est le siège."⁸¹

Après la guerre, Djamila Bouhired et Djamila Boupacha sont devenues des "icônes,"⁸² masquant toujours plus le sort d'autres prisonnières dont les noms disparaissent inévitablement. Cela est particulièrement net dans le film de Gillo Pontecorvo, *La Bataille d'Alger*. Toujours cité pour sa mise en avant de l'action des *fidayates* (auxquelles appartiennent les deux Djamila, mais qui ne représentent que 2 % des *moudjahidates*) dans une scène restée célèbre, celle du travestissement de trois Algériennes en Européennes pour déjouer les contrôles militaires et poser des bombes dans le quartier européen d'Alger (39'30-41'),⁸³ les procédures d'effacement des Algériennes n'en sont pourtant pas moins nombreuses. D'abord, dans la séquence de l'exécution d'un condamné à mort algérien (9'-11'30), les plans successifs ne montrent aucune présence féminine dans la prison de Barberousse, procédé repris plus tard par Hadj Rahim dans son film *Serkadji* (1982). Ensuite, si le scénario précise suivre le parcours d'Hassiba Ben Bouali, seul son prénom est cité dans le film (1h41), la fictionnalisation rejoignant d'autres procédures pour transformer les combattantes en symboles de femmes franchissant différentes frontières et défiant les partitions du genre (espace domestique/espace public, casbah arabe/ville nouvelle française, espace indigène/espace colonial).⁸⁴ Enfin, dans une scène montrant l'enregistrement d'un mariage par le FLN, un tabellion algérien note scrupuleusement et secrètement dans un registre clandestin les noms des militants, loin des bureaux de l'administration française qui doit les ignorer: la construction de ce registre, conçu comme "un acte conscient. Un acte de guerre" (21'30-22'50), défie autant l'entreprise coloniale par un retour aux noms arabes, écrits en arabes et non accordés au système français créé pour enregistrer et contrôler la population "indigène," qu'il doit servir de socle de connaissance et de reconnaissance pour l'Algérie future.

81. Roland Barthes, "Proust et les noms," dans *Nouveaux essais critiques* (Paris: Le Seuil, 1972), 126. Pour le sémiologue, le nom "ne connaît aucune restriction sélective, le syntagme dans lequel il est placé lui est indifférent; c'est donc, d'une certaine manière, une monstruosité sémantique, car, pourvu de tous les caractères du nom commun, il peut cependant exister et fonctionner hors de toute règle projective." Dès lors, "on peut le remplir, le dilater, combler les interstices de son armature sémique d'une infinité de rajouts." C'est ce qu'il se passe avec les noms de Djamila Bouhired et de Djamila Boupacha.

82. Christelle Taraud, "Le supplice de Djamila Boupacha," *L'histoire* 371 (2012): 64-65.

83. Philippa Levine, "Gendering decolonization," *Histoire@Politique* 11 (2010): 9-15.

84. Piernico Solinas, ed., *Gillo Pontecorvo's The Battle of Algiers* (New York: Charles Scribner, 1973), 66-67; and Susan Slyomovics, "'Hassiba Ben Bouali, If You Could See Our Algeria': Women and Public Space in Algeria," *Middle East Report* 192 (1995): 8-13.

À côté de ce registre parallèle desquels les noms ne sont finalement pas tous sortis, il nous reste en mémoire la dernière phrase d'un poème rédigé en prison par Djamila Boupacha, intitulé "Si j'étais libre," et qui dit "toute l'immense nostalgie qui habitait Djamila depuis son départ d'Alger,"⁸⁵ comme un écho involontaire au témoignage d'un homme d'Église devant les épouses de l'Émir Abd el-Kader emprisonnées en France.

* * *

Cette focalisation sur le nom des Algériennes n'est pas un à côté de l'enquête historique ou anthropologique. Bien au contraire, il est au cœur de toute plongée scientifique dans le domaine judiciaire ou carcéral. D'une part, il conditionne l'accès aux documents d'archives puisque l'accès aux dossiers de procédures judiciaires comme aux dossiers de détenus ne peut se faire que si, initialement, le chercheur connaît le nom de l'inculpé. D'autre part, il conditionne l'accès aux témoins puisqu'il permet d'accéder à un numéro de téléphone ou une adresse. Ainsi, seule une longue recherche dans les actes de jugement et dans les registres d'écrous permet de relever ces "vies infimes devenues couchées dans les quelques phrases qui les ont abattues,"⁸⁶ seule une patiente enquête de terrain permet de nouer un contact pour renouer avec le passé. Enfin, ces noms ne sont pas interchangeables dans le cadre d'une étude des trajectoires carcérales et ne peuvent se dissoudre dans "un échantillon représentatif d'une cohorte."⁸⁷ L'enquête, on le voit, est rendue difficile dans le cas des prisonnières algériennes dans la mesure où les noms ont été, tant dans le passé que dans le présent, généralement effacés.

Le nom des militantes et des militants est une arme de guerre tant la clandestinité impose bien des métamorphoses: les Algériennes se voilent ou se dévoilent pour accomplir leur mission en jouant sur les préjugés des militaires français; elles usent d'un surnom pour mieux ruser avec les autorités coloniales qui cherchent à remonter les filières et démonter des réseaux. Toutefois, une fois arrêtée, une fois l'identité retrouvée, les prisonnières restent, dans leur immense majorité, anonymes. Parfois, elles n'ont qu'un prénom, parfois même pas cela. Pour les autorités françaises, cela présente un certain nombre d'avantages: éviter l'identification au sein d'une opinion publique de plus en plus hostile à la guerre, maquiller des pratiques illégales comme la condamnation de femmes ayant secouru des blessés, fussent-ils ennemis, maintenir le flou autour de sites illégaux. Pour les combattants algériens, cela

85. De Beauvoir et Halimi, *Djamila Boupacha*, 147.

86. Foucault, "La Vie," 237-8.

87. Laurent Douzou, "Enquêteur, enquêté: quelle quête et pour qui?" *Revue Interrogations* 13 [En ligne]: <http://www.revue-interrogations.org/Enqueteur-enquete-quelle-quete-et> (consulté le 7 octobre 2019).

permet une essentialisation de “la” femme combattante, la création d’une grande famille algérienne dans laquelle toutes les combattantes, fussent-elles arrêtées, sont des “sœurs.” Finalement, l’usage d’un simple prénom est à la fois le signe d’une double domination coloniale et patriarcale et le symbole de la double résistance clandestine qui en découle. Et quand quelques algériennes sont nommées, elles deviennent un symbole qui facilite la mise en retrait de la masse des femmes arrêtées et emprisonnées.

Il ne reste alors de ces femmes en prison que quelques traces: un prénom sur une tombe, un journal intime dans un carton d’archives, quelques dossiers de détenues. L’histoire n’en est pas moins possible. Les portes des prisons ont été entre-ouvertes. Des visiteurs, des visiteuses ont pris des notes, ont compté les prisonnières dans telle ou telle prison. Des sociologues, anthropologues, des médecins, ont transcrit les conditions de détentions de ces femmes détenues. Trois faits ressortent très nettement de ces enquêtes. Premièrement, chaque prison offre aux prisonnières des conditions de vie différentes, d’autant plus différentes que ces conditions évoluent avec le temps. Deuxièmement, les trajectoires des Algériennes dessinent des réseaux carcéraux très ramifiés. Troisièmement, des femmes arrêtées pour des motifs politiques, tant durant la guerre de conquête que durant la guerre de décolonisation, ont été transférées en France où l’exil a pu conduire à diverses pathologies (physiques et psychologiques), signe de conditions particulières d’enfermement.

“Guerre sans nom,”⁸⁸ la guerre d’Algérie est également une guerre qui n’a pas dit tous les noms. En retrouvant celui des prisonnières algériennes, il devient possible de mieux comprendre leur triple enfermement (colonial, patriarcal et carcéral) et, par conséquent, de mieux saisir également les stratégies mises en place par ces femmes pour le subvertir ou vivre avec.

Filmographie

Bouabdallah, Hassan. *Barberousse mes sœurs*, Production de la Télévision algérienne, 1985, 1h.

Chahine, Youssef. *Djamila l’Algérienne*, Égypte, 1958, 1h58.

Djebar, Assia. *La Nouba des femmes du mont Chenoua*, Production de la Télévision algérienne, 1976, 1h55.

Huppert, Caroline. *Pour Djamila*, Barjac Production, 2011, 1h43.

Pontecorvo, Gillo. *La Bataille d’Alger*, Igor film, Casbah Film, 1966, 2h01.

88. Patrick Rotman et Bertrand Tavernier, *La Guerre sans nom: Les appelés d’Algérie (1954-1962)* (Paris: Le Seuil, 1992).

Bibliographie

- Adel, Khedidja. "La prison des femmes de Tifelfel. Enfermement et corps en souffrance." *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 123-37.
- Amrane, Djamila. *Les femmes algériennes dans la guerre*. Paris: Plon, 1991.
- Amrane-Minne, Danièle Djamila. *Des femmes dans la guerre d'Algérie*. Paris: Karthala, 1994.
- André Marc. *Femmes dévoilée: Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*. Lyon: ENS Éditions, 2016.
- _____. "Des femmes en guerre." *Les journaux de guerre. Algérie 1954-1962*, n°12, Février 2018.
- André Marc et Susan Slyomovics. "L'inévitable prison. Éléments introductifs à une étude du système carcéral en Algérie de la conquête coloniale à la gestion de son héritage aujourd'hui." *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 11-33.
- Arnaud, Georges et Jacques Vergès. *Pour Djamila Bouhired*. Paris: Éditions de Minuit, 1957.
- Barrat, Denise. *Espoir et parole: Poèmes algériens*. Paris: Seghers, 1963.
- Brac de la Perrière, Caroline. *Derrière les héros... Les employées de maison musulmanes en service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*. Paris: L'Harmattan, 2004.
- Branche, Raphaëlle. *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*. Paris: Gallimard, 2001.
- _____. "Des viols pendant la guerre d'Algérie." *Vingtième siècle: Revue d'histoire* 75 (2002): 123-32.
- Caplan, Jane. "'This or That Particular Person': Protocols of Identification in Nineteenth-Century Europe." In *Documenting Individual Identity: The Development of State Practices in the Modern World*, eds. Jane Caplan and John Torpey, 49-66. Princeton, N.J.: Princeton University Press, 2001.
- Chaouati, Amel. *Les Algériennes du château d'Amboise: La suite de l'émir Abd el-Kader*. Ciboure: La Cheminante, 2013.
- Chaulet-Achour, Christiane. "Écrits d'Algériennes et guerre d'indépendance: Témoignages et création." *Confluences Méditerranée* 81, 2 (2012): 189-203.
- Codaccioni, Vanessa. "(Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial: le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962)." *Nouvelles Questions Féministes* 29 (2010): 32-45.
- Colonna, Fanny. *La vie ailleurs. Des "Arabes" en Corse à la fin du XIX^e siècle*. Paris: Actes Sud, 2015.
- De Beauvoir, Simone. "Pour Djamila Boupacha." *Le Monde* (2 juin 1960).
- De Beauvoir, Simone et Gisèle Halimi. *Djamila Boupacha*. Paris: Gallimard, 1962.
- De Certeau, Michel. *L'écriture de l'histoire*. Paris: Le Seuil, 1975.
- Didi-Huberman, Georges. *Désirer désobéir. 1. Ce qui nous soulève*. Paris: Les Éditions de Minuit, 2019.
- Dzanic Dzavid. "Between Fanaticism and Loyalty: Algerian Prisoners Within the French Mediterranean Empire." *The Journal of North African Studies* 20, 2 (2015): 204-24.
- Foucault, Michel. *La vie des hommes infâmes. Dits et écrits*, tome 2. Paris: Gallimard, 2001.
- Guerroudj, Jacqueline. *Des douars et des prisons*. Alger: Bouchène, 1993.
- Israël, Liora. "Usages militants du droit dans l'arène judiciaire: le cause lawyering." *Droit et société* 49 (2001): 793-824.
- Lazreg, Marnia. *The Eloquence of Silence: Algerian Women in Question*. New York: Routledge, 1994.
- Levine, Philippa. "Gendering Decolonization." *Histoire@Politique* 11 (2010): 9-15.

- MacGuckin de Slane, William et Charles Gabeau. *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie*. Paris: Imprimerie Impériale, 1868.
- MacMaster, Neil. "The Colonial 'Emancipation' of Algerian Women: The Marriage Law of 1959 and the Failure of Legislation on Women's Rights in the Post-Independence Era." *Stichproben: Vienna Journal of African Studies* 12 (2007): 91-116.
- _____. *Burning the Veil: The Algerian War and the 'Emancipation' of Muslim Women, 1954-62*. Manchester: Manchester University Press, 2009.
- _____. "Des révolutionnaires invisibles: les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine." *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 59, 4 (2012/14): 164-90.
- Mauss-Copeaux, Claire. *Hadjira. La ferme Ameziane et au-delà...* Les Chemins du présent, 2017.
- Mortimer, Mildred. *Women Write, Women Fight: Texts on the Algerian War*. Charlottesville, VA: University of Virginia Press, 2018.
- Naudier, Delphine. "De l'affaire Boupacha à la cause des femmes." In *Dissemblances: Jeux et enjeux du genre* eds. Rose Marie Lagavre, Agathe Gestin, Éléonore Lépinard et Geneviève Pruvost, 167-79. Paris: L'Harmattan, 2002.
- Perrot, Michelle. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris: Flammarion, 1998.
- Rachik, Hassan. "Nom relatif et nom fixe." *Mediterraneans* 11 (1999-2000): 223-28.
- Sambron, Diane. *Femmes musulmanes, Guerre d'Algérie, 1954-1962*. Paris: Éditions Autrement, 2007.
- _____. *Les Femmes algériennes pendant la colonisation*. Paris: Riveneuve Éditions, 2009.
- Seferdjeli, Ryme. "'Fight With Us Women and We Will Emancipate You,' France, the FLN and the Struggle over Women in the Algerian War of National Liberation, 1954-1962." PhD diss., London School of Economics, 2004.
- Slyomovics, Susan. "'Hassiba Ben Bouali, If You Could See Our Algeria': Women and Public Space in Algeria." *Middle East Report* 192 (1995): 8-13.
- _____. *The Performance of Human Rights in Morocco*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2005.
- _____. "Algerian Women's *Būqālah* Poems: Cultural Politics, Oral Literature and Anti-Colonial Resistance." *Journal of Arabic Literature* 45 (2014): 145-68.
- Solinas, Piernico, ed. Gillo Pontecorvo's. *The Battle of Algiers*. New York: Charles Scribner, 1973.
- Stoler, Ann Laura. "L'aphasie coloniale française: l'histoire mutilée." In *Ruptures postcoloniales* Ahmed Boubeker et al. eds, 62-78. Paris: La Découverte, 2010.
- Surkis, Judith. "Ethics and Violence: Simone de Beauvoir, Djamila Boupacha, and the Algerian War." *French Politics, Culture & Society* 28, 2 (2010): 38-55.
- Taraud, Christelle. "Le supplice de Djamila Boupacha." *L'histoire* 371 (2012): 64-65.
- Thénault, Sylvie. *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*. Paris: La Découverte, 2001.
- _____. "Une circulation transméditerranéenne forcée: l'internement d'Algériens en France au XIX^e siècle." *Criminocorpus* (2012) "Justice et détention politique: Le régime spécifique de la détention politique." Mis en ligne le 06 février 2015, consulté le 29 septembre 2019.
- _____. "Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)." *L'Année du Maghreb* 20 (2019): 107-22.
- Tillion, Germaine. *L'Afrique bascule vers l'avenir: l'Algérie et autres textes*. Paris: Éditions de Minuit, 1961.

- _____. *Le harem et les cousins*. Paris: Éditions du Seuil, 1966.
- Todman Thomas. "Un pays pour la colonie: Mourir de nostalgie en Algérie Française, 1830-1880." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 3, (2011): 743-84.
- Vince, Natalya. "To Be a Moudjahida in Independent Algeria: Itineraries and Memories of Women, Veterans of the Algerian War." PhD diss., Queen Mary University of London, 2008.
- _____. "Transgressing Boundaries: Gender, Race, Religion, and 'Françaises Musulmanes' during the Algerian War of Independence." *French Historical Studies* 33, 3 (2010): 445-74.
- _____. *Our Fighting Sisters: Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*. Manchester: Manchester University Press, 2015.
- Whitfield, Lee. "The French Military Under Female Fire: The Public Opinion Campaign and Justice in the Case of Djamilia Boupacha, 1960-1962." *Contemporary French Civilization* 20, 1 (1996): 76-90.
- Yacono, Xavier. "Les Prisonniers de la smala d'Abd el-Kader." *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 15-16 (1973): 415-34.

منفى سجنى لنسوة بلا أسماء: منظورات أنثروبولوجية وتاريخية حول المرأة الجزائرية الأسيرة في حروب الاستعمار وإنهاء الاحتلال (1962-1830)

ملخص: أدى احتلال الجزائر إلى إحداث تحولات على الصعيد القانوني أسهم في تنميط الألقاب الجزائرية والتأكيد على أوراق الهوية. ومن خلال مراقبة النساء الجزائريات اللواتي تم اعتقالهن وسجنهن خلال مرحلتي الاستعمار وإنهاء الاستعمار، يبدو أن السجينات يتم اختزالهن عمومًا إلى اسم أول بسيط. وباستخدامنا لمفهوم "الحبسة الاستعمارية" (آن إل ستولر)، للتحدث بعد ذلك عن الحبسة الاسموية، نسعى في هذه المقالة إلى فهم الاستراتيجيات التي وضعها كل من الفرنسيين والجزائريين حول الأسماء المستعارة والأسماء الأولى غير المعروفة وأسماء الحروب أو الأسماء العامة المستخدمة لتحديد هوية الجزائريات. وللقيام بذلك، وقع الاهتمام بفحص ثلاث حالات: حاشية الأمير عبد القادر، "ممرضات المكائس"، و"مفجرات القنابل" في الجزائر العاصمة، وجميع النساء اللواتي تم إحضارهن إلى فرنسا للعيش في المنفى داخل السجن. ومن خلال الكشف عن المنطق الكامن وراء محو الأسماء (السرية، التخيل، التمويه، التعميم)، تقيس هذه المقالة، جزئيًا وبعيون علماء الأنثروبولوجيا والمحامين والمثقفين وزوار السجون، تلك الآثار الدقيقة التي خلفتها السجينات ولا سيما في فرنسا، وصعوبة القيام بالتاريخ والإثنوغرافيا، لأن الاسم هو مفتاح الوصول إلى المحفوظات والشهود.

الكلمات المفتاحية: حرب الاستقلال الجزائرية، سجينات سياسيات، شهادة، آسيا جبار، جيرمين تريليون، جميلة بوباشا.

L'exil carcéral de femmes sans noms: Regards anthropologiques et historiques sur les prisonnières algériennes dans les guerres de colonisation et de décolonisation (1830-1962)

Résumé: La conquête de l'Algérie s'est traduite, dans le droit, par une codification des noms de familles algériens et une insistance sur les papiers d'identité. En observant les Algériennes arrêtées et emprisonnées tant durant la phase de colonisation que durant celle de décolonisation, il apparaît que les prisonnières sont réduites généralement à un simple prénom. Recourant au concept d' "aphasie coloniale" (Ann L. Stoler), et parlant alors

d'aphasie nominale, cet article cherche à comprendre les stratégies élaborées tant par les Français que par les Algériens autour des pseudonymes, des prénoms non-identifiés, des noms de guerres ou noms génériques utilisés pour désigner les Algériennes. Pour cela, nous examinons trois cas, celui de l'entourage féminin de l'Émir Abd el-Kader, et ceux des "infirmières du maquis" et des "poseuses de bombes" d'Alger, toutes ces femmes étant conduites en France et vivant un exil carcéral. En mettant au jour ces logiques d'effacement des noms (clandestinité, fictionnalisation, essentialisation, généralisation), cet article mesure, en partie à travers les regards d'anthropologues, d'avocates, d'intellectuelles, de visiteuses/visiteurs de prison, les traces infimes laissées par ces prisonnières, notamment en France, et la difficulté d'en faire l'histoire et l'ethnographie, le nom étant la clef d'accès aux archives et aux témoins.

Mots-clés: Guerre d'Algérie, prisonnières politiques, témoignage, Assia Djebar, Germaine Tillion, Djamila Boupacha.